

Position commune France – Brésil
« volatilité des prix et sécurité alimentaire »

Le Brésil et la France considèrent que pour diminuer la volatilité des prix et améliorer la sécurité alimentaire, les actions suivantes doivent être impulsées :

- réaliser un suivi des stocks mondiaux de céréales, à partir des informations et des bases de données gérées par les organisations internationales concernées, notamment l'organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) . L'objectif est de disposer d'informations fiables, transparentes et actualisées qui puissent appuyer les stratégies nationales et servir de référence pour la coordination des actions sur la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire.
- inciter à la création de stocks nationaux ou régionaux,
- inciter à la création de mécanismes financiers innovants pour protéger les agriculteurs familiaux de la volatilité des prix, notamment à partir de mécanisme de garantie des prix
- mieux réguler les marchés des dérivés de matières premières agricoles
- atténuer l'effet de la volatilité des prix sur les plus démunis.

Le Brésil et la France demandent au Comité sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de mandater le groupe d'experts de haut niveau (HLPE) afin de préciser l'incidence sur la sécurité alimentaire de la volatilité des prix agricoles, d'en expliciter les principaux déterminants, et de formuler des propositions d'actions et d'outils de gestion des risques liés aux prix.

Il revient au HLPE d'appuyer ses contributions notamment sur :

- une synthèse analytique des études disponibles sur les causes de la volatilité des prix agricoles, les actions et outils visant à l'anticiper et à la réduire, instantanément ou sur la durée, et à gérer les risques afférents, en portant une attention particulière à leur applicabilité aux différents niveaux (local, régional, international).
- un état des lieux des systèmes d'information sur les prix et les quantités (prévisions de récoltes, stocks des principaux produits alimentaires de base ...).

Le HLPE est également invité à examiner les modalités de coordination des instances internationales, de cohérence de leurs travaux et positionnements en matière de gestion de la volatilité des prix agricoles et de son impact sur la sécurité alimentaire, et de faire toute proposition utile.

La France et le Brésil souhaitent que le CSA se saisisse des contributions du HLPE pour élaborer des recommandations en termes de volatilité des prix agricole et de sécurité alimentaire.

Par ailleurs, la France et le Brésil souhaitent que la FAO puisse contribuer sur tous ces sujets aux travaux de l'agenda international dès 2011, notamment dans le cadre du G20.

Position commune et propositions conjointes France – Brésil
« Sécurité alimentaire et politiques foncières »

La France et le Brésil considèrent que l'achat de terre à visée spéculative doit être empêché et que les investissements étrangers aux fins de production alimentaire et d'exportation vers les pays investisseurs doivent être encadrés.

Sans cet encadrement, il est très probable que les investissements ne répondent pas aux défis de la sécurité alimentaire, qui consistent à produire des aliments tout en créant des emplois et en préservant l'environnement.

En ce sens, le modèle de l'agriculture familiale, diversifiée et productrice d'aliments doit être promu et renforcé, et les droits des usagers du foncier doivent être reconnus et respectés.

C'est pourquoi le Brésil et la France considèrent que les travaux de l'organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) sur les « Lignes Directrices Volontaires pour la Gouvernance Responsable de la Tenure des Terres et des autres Ressources Naturelles », de la banque mondiale, du fonds international de développement agricole (FIDA) et de la commission des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), sur « les Principes pour l'Investissement International Responsable en Agriculture », doivent être encouragés.

Les initiatives internationales sur l'établissement des Lignes Directrices et des Principes doivent encourager la création et la consolidation d'une réglementation nationale sur la question, en s'appuyant sur la vision et les principes de la Déclaration Finale de la Conférence Internationale de la FAO à propos de la Réforme Agraire et du Développement Rural (CIRADR).

Le Brésil et la France, en effet, considèrent que le moyen le plus efficace d'empêcher l'achat de terre à visée spéculative et de réguler les investissements agricoles étrangers aux fins de production alimentaire et d'exportation vers les pays investisseurs est d'établir un cadre réglementaire national spécifique.

Le Brésil et la France estiment que les achats et locations de terre ne sont pas les seuls instruments pour faire face à la demande alimentaire dans les pays source d'investissements.

Les pays investisseurs / importateurs nets d'aliments et les pays excédentaires pourraient concilier leurs intérêts les besoins alimentaires des premiers cités en signant des accords de partenariat bilatéraux ayant pour objectif de développer le secteur agricole, en particulier l'agriculture familiale, du pays hôte, et garantir l'approvisionnement des pays importateurs. Ces accords devraient s'attacher au respect des objectifs nationaux de sécurité alimentaire, de développement rural et d'accès à la terre, et garantir les droits des communautés locales et autochtones, la création d'emploi dans le milieu rural et la préservation de l'environnement des pays accueillant les investissements. Dans ce contexte, les pays investisseurs pourraient mettre à disposition un auxiliaire financier et/ou technique, de façon à faciliter le respect de ces objectifs.

Le Brésil et la France souhaitent que le Groupe d'experts de haut niveau (High Level Panel of Experts - HLPE) soit saisi par le Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA) pour travailler sur le thème de la gestion de l'espace foncier agricole. Dans un souci de complémentarité avec les travaux en cours au niveau international, les thèmes suivants méritent d'être approfondis dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire :

- actualisation des informations sur les acquisitions de terre par des étrangers dans les pays en développement : volume de terres achetées et louées, formes des acquisitions, type d'investissements réalisés, formes de valorisation des ressources locales, etc ;
- impacts économiques, sociaux et environnementaux des opérations d'acquisition, de location et d'utilisation de terres à grande échelle dans les pays en développement ;
- analyse comparative des outils de fiscalité foncière et des instruments juridiques d'encadrement des investissements agricoles et des pratiques foncières, afin d'identifier les outils les plus performants.

Sur la base des contributions du HLPE, la France et le Brésil souhaitent que le CSA formule des recommandations en termes de sécurité alimentaire et politiques foncières.

Position commune France – Brésil
« changement climatique et sécurité alimentaire »

Le Brésil et la France considèrent qu'il est nécessaire de prendre des mesures de différente nature qui permettent, pour l'essentiel, la réduction de la croissance des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'accélération du développement économique basé sur de faibles émissions de carbone et la résilience aux modifications du climat. L'agriculture doit démontrer son rôle stratégique, en réduisant sa propre contribution aux émissions de gaz à effet de serre, en adaptant les pratiques agricoles aux modifications du climat, en gérant les risques et recherchant l'atténuation des effets du changement climatique.

La France et le Brésil partagent l'objectif de renforcer des modèles agricoles durables pour répondre aux enjeux du changement climatique, à la fois du point de vue économique, environnemental mais aussi social, promouvant l'agriculture familiale, des pratiques agronomiques plus économes en énergie dérivée des combustibles fossiles / fossiles et en émission de GES, en plus de renforcer les circuits de commercialisation courts.

La France et le Brésil considèrent également que les interactions entre changement climatique et sécurité alimentaire ne se limitent pas à la seule question de la production agricole mais recouvrent également les questions d'emploi, de revenu, de nutrition, de santé, de stabilité et de durabilité environnementale. Dès lors, une concertation intersectorielle s'impose.

Le Brésil et la France considèrent que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) doit jouer un rôle prépondérant dans les propositions sur le thème du changement climatique et la sécurité alimentaire au niveau international. Dans le cadre du CSA, la France et le Brésil souhaitent voir les recommandations de la déclaration du Sommet de Rome de novembre 2009 suivies d'effet. En particulier, la France et le Brésil demandent que le CSA mandate le groupe d'experts de haut niveau (HLPE) pour qu'il fournisse pour sa session de 2011 un rapport précisant l'impact potentiel du changement climatique sur la sécurité alimentaire à court, moyen et long terme, afin de lui permettre de formuler des propositions visant à le réduire (adaptation).

Il appartient au HLPE d'appuyer notamment ses propositions sur un état des lieux :

- des évaluations réalisées sur les impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire, globalement mais surtout dans les différentes régions les plus concernées (modifications des zones de production, variabilité de la production, conséquences sur les marchés locaux, régionaux et mondiaux, impacts sur les chaînes de production, sur la nutrition, sur les questions d'emploi) ;
- des voies d'adaptation proposées pour les systèmes agricoles, des chaînes de production et de leur environnement économique. Il portera une attention particulière aux outils institutionnels, économiques, financiers, de recherche et développement, et d'aide à la décision permettant l'adaptation des systèmes.

Une vision critique du HLPE sur la coordination des instances internationales et la cohérence de leurs travaux et positionnements en matière de changement climatique et sécurité alimentaire serait particulièrement utile, en particulier sur les études déjà réalisées par le GIEC.

La France et le Brésil souhaitent également que le CSA se saisisse par la suite des contributions du HLPE pour élaborer des recommandations en termes de changement climatique et de sécurité alimentaire. Ces recommandations ont vocation à être

communiquées aux instances internationales traitant du changement climatique, en particulier la Convention cadre de Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).